

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 14/7.1/28-03/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 21-03-2019

Date de l'affichage : 22-03-2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le VINGT HUIT MARS à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN, O. BERTRAND

**Absents :** N. THEODOSE, A. JACINTO

**Absents ayant donné procuration :**

M. CHAREYRE à A. FOUREL

C. BONATO à F. LABARUSSIAS

G. BER à A. BONNET

**Secrétaire de séance :** A. BONNET

P. CATHALA à P. DEVILLE

G. TRAUJLET à P. MAUMEJEAN

**OBJET :**

**BP 2019**

**BUDGET CINEMA**

**Rapporteur : JC CAMPOS**

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article »
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget Cinéma, le budget primitif 2019 :
  - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
  - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2019 Cinéma qui peut se résumer comme suit
  - Dépenses de fonctionnement : 142 640 €
    - 011 – Charges à caractère général : **67 935 €**
    - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 71 165 €
    - 68 – dotation aux amortissements : 3 540 €

**Le conseil municipal, après débat à l'unanimité :**

- adopte les dépenses de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement : 142 640 €
  - 70 – Produits des services, des domaines : 48 000 €
  - 74 – Dotations & participations : 94 640 €

**Le conseil municipal, après débat à l'unanimité :**

- adopte les recettes de fonctionnement

- Dépenses d'investissement : 208 801 €
  - 2051 - concessions, droits similaires : 2 056 €
  - 21318 - bâtiment : 200 000 €
  - 2183 – matériel de bureau : 1 000 €
  - 2184 - mobilier : 500 €
  - 2188 – autres immos : 5 245 €

**Le conseil municipal, après débat à l'unanimité :**

- adopte les dépenses d'investissement

- Recettes d'investissement : 208 801 €
  - 28 :- Amortissements : 3 540 €
  - 1323 – subvention département : 30 261 €
  - 1328 – autres subventions : 32 000 €
  - 1641 – emprunts : 143 000 €

**Le conseil municipal, après débat à l'unanimité :**

- adopte les recettes de fonctionnement

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité

- adopte le BP 2019 du Cinéma

Le Maire,  
Pierre Maumejean



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019



ID : 030-213000037-20190328-DCM201914-DE